

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Sherbrooke C du Delta Sherbrooke le 29 septembre 2010 à 9 h 30.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bernier, Maurice – membre et président	Landry, Noël – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Lavoie, Michèle - membre
Bourassa, François – membre	Marinovich, Gérard – membre
Charette, Nicole – membre	Marquis, Denise – membre
Compagna, Alain – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Gagné, Laurian – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Goguen, Nathalie – membre	Robert, Nicole – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy, Robert G. – membre
Hémond, Jacques – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président
Lacharité, Jean – membre	Viens, Jacques – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	

**PERSONNES INVITÉES :**

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement  
Bureau, Andrée – conseillère en développement  
Desautels, Dominique – conseillère en développement  
Falcão, Caroline – conseillère en développement  
Quirion, Murielle – secrétaire de direction  
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Boucher, Claude – membre	Martel, Marc-André – membre
Bureau, Sylvie – membre	Masson, Réjean – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy-Laroche, Colette – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Mme Vicki May Hamm mentionne qu'elle quittera l'assemblée vers 10 h 30.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Retirer les points :

4.1.1.2 - Discussion pour une entente culturelle

5.2.1 - Train Sherbrooke-Montréal

Ajouter les points :

9.2 - Affaires diverses - Centraide

9.3 - Affaires diverses - Calendrier des rencontres

**CRÉ-10-130** Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**  
appuyé par **Jean Lacharité**  
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2 PROCÈS-VERBAUX DU 16 JUIN 2010**

### **2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2010**

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-10-131**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Vicki May Hamm  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2010 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 2010**

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-10-132**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par François Bourassa  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 16 juin 2010 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.3 Suivi du procès-verbal**

En suivi au procès-verbal du 16 juin dernier, il est précisé ce qui suit :

**Point 3.1, page 4 :** Marie-Hélène Wolfe mentionne que la CRÉ a reçu une lettre de la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et une résolution de la Commission scolaire des Hauts-Cantons à la suite des nominations des membres de la société civile et concernant plus particulièrement les nominations au poste de capital humain.

Le président, M. Bernier, fait le point et souligne qu'aucun siège n'est attribué à un groupe et rappelle la démarche et le processus électoral pour la nomination des postes occupés par les membres de la société civile. Parmi les candidatures reçues pour le poste « capital humain », les élus du conseil d'administration ont nommé Mme Denise Marquis et M. Jean Lacharité. Il souligne également que le milieu de l'éducation est fortement représenté au sein du conseil par la présence de Colette Roy-Laroche, Jacques Viens, Michèle Lavoie Jean-Paul Raïche, Jean Lacharité, Bernard Sévigny, lesquels sont impliqués ou ont déjà été impliqués dans les différents ordres du milieu de l'éducation.

Il ajoute que la CRÉ a également des ententes avec plusieurs partenaires touchant le monde scolaire et que la réussite éducative et la persévérance scolaire demeurent une préoccupation importante pour la CRÉ.

Une rencontre avec les trois (3) présidents des commissions scolaires francophones est prévue à l'agenda le 8 octobre prochain. Quant aux résolutions des municipalités en appui à la Commission scolaire des Hauts-Cantons, deux (2) ont été reçues à ce jour. Les deux (2) autres commissions scolaires auraient également adopté une résolution en ce sens.

M. Jean Lacharité ajoute qu'il siège également sur divers comités touchant le monde de l'éducation en Estrie.

**Point 3.2, page 5 :** En date du 24 septembre, aucune confirmation de budget n'a été reçue du MAMROT. Une conférence téléphonique entre le ministre Laurent Lessard et les présidents des CRÉ devrait avoir lieu sous peu.

### 3 AFFAIRES INTERNES

#### 3.1 Accueil des nouveaux membres

Le président accueille deux (2) nouveaux membres du conseil d'administration, M. Jacques Viens, vice-recteur adjoint de l'Université de Sherbrooke et M. Alain Compagna, vice-président de Bois Ouvrés Waterville, lesquels siègent pour la première fois au sein du conseil.

Il leur demande de se présenter et il conclut en leur souhaitant la bienvenue au sein du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Il profite de l'occasion également pour souligner le retour de Patricia Sévigny, conseillère en développement et responsable de l'axe 2 du Plan de développement de l'Estrie, à la suite d'un congé de maternité.

#### 3.2 Comité exécutif

##### 3.2.1 Rencontre de travail - Décembre 2010

Monsieur Bernier souligne qu'à la suite de plusieurs changements survenus cette année et à l'intégration de nombreuses personnes comme nouveaux membres du conseil, il paraît opportun de tenir une rencontre de travail de type « lac à l'épaule » pour revoir certaines procédures. À la suite d'échanges avec les nouveaux membres, il s'avère nécessaire d'évaluer l'organisation des réunions du conseil et d'entreprendre des réflexions quant à la démarche menant au prochain Plan de développement de l'Estrie. Le mercredi 8 décembre ou 12 janvier en avant-midi est suggéré. Cette date sera confirmée incessamment.

### 3.2.2 Élection des officiers

Monsieur Maurice Bernier informe l'assemblée que les membres du conseil d'administration se sont réunis lors d'une séance de travail à huis clos et ces derniers ont procédé à l'élection des officiers. Ce mandat se terminant en novembre 2011.

CRÉ-10-133

**Il est proposé par Vicki May Hamm  
appuyée par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'entériner la décision des membres du conseil d'administration afin d'élire et de nommer les personnes suivantes officiers de la CRÉ de l'Estrie, et ce, jusqu'en novembre 2011 :

2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Nicole Robert
Trésorière :	Nicole Charette
Secrétaire :	Nathalie Goguen

#### **Adoptée à l'unanimité**

Des félicitations sont formulées par le président et il leur manifeste son enthousiasme à travailler et à collaborer avec eux dans le cadre de leur nouvelle fonction au sein de la CRÉ.

### 3.3 Nominations aux comités-conseils

#### 3.3.1 Axe 1 - Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

CRÉ-10-134

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

DE nommer les personnes suivantes au comité-conseil de l'Axe 1 :

- Claude Marcoux
- Jacinthe Caron
- Michèle Lavoie
- Jean-Paul Raïche

#### **Adoptée à l'unanimité**

### 3.3.2 Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

CRÉ-10-135

Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Vicki May Hamm  
et résolu :

DE nommer les personnes suivantes au comité-conseil de l'Axe 2 :

- Jacques Viens
- Jean Lacharité
- Richard Auclair
- Michel Vaillancourt
- Caroline Falcão
- Claude Quintin
- Viviane Doré-Nadeau
- Nathalie Goguen

Adoptée à l'unanimité

### 3.3.3 Axe 4 - Miser sur l'adaptation économique

CRÉ-10-136

Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :

DE nommer les personnes suivantes au comité-conseil de l'Axe 4 :

- Alain Compagna
- Robert G. Roy

Adoptée à l'unanimité

## 4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

#### 4.1.1 Culture

##### 4.1.1.1 Rapport de l'entente spécifique « Amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie 2006-2009 »

Le président mentionne que le conseil reçoit le rapport du comité de gestion.

#### 4.1.1.2 Discussion pour une entente culturelle

*(Retiré)*

#### 4.1.2 Gestion de l'eau - Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

CONSIDÉRANT QUE le soutien à la conception et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant s'inscrit comme la stratégie 1.2.3 de l'orientation 1.2 « mieux définir les formes de développement durable souhaitable pour la région et maîtriser leur implantation physique sur le territoire », inclus dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie est une des stratégies prioritaires d'intervention identifiée par le comité-conseil de l'axe 1;

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux d'intervention et de développement en lien avec la gestion de l'eau et le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 reconnaît l'importance que la CRÉ de l'Estrie dégage une vision régionale en matière de gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT la demande du COBARIC voulant que la CRÉ de l'Estrie désigne un représentant au conseil d'administration de l'organisme de bassin versant pour siéger à titre de représentant du secteur économique - développement régional;

CONSIDÉRANT QUE M. François Fréchette a occupé ce poste au cours de l'année 2009-2010.

CRÉ-10-137

**Il est proposé par Jacques Hémond  
appuyé par Gérard Marinovich  
et résolu :**

DE nommer François Fréchette pour siéger à titre de représentant du secteur économique - développement régional au conseil d'administration du COBARIC.

**Adoptée à l'unanimité**

## 4.2 Axe 4 – Miser sur l'adaptation économique

### 4.2.1 Entente spécifique sur le développement de l'entrepreneuriat en Estrie - État de situation

Mme Andrée Bureau fait un état de situation sur les négociations pour l'entente spécifique, lesquelles vont bon train. Cette entente porterait sur le mentorat d'affaires. Il est important de souligner que le mentorat fait partie de l'entrepreneuriat qui est une responsabilité locale des CLD. Les partenaires à cette entente seront le MDEIE, Emploi-Québec et les CLD de l'Estrie. Toutefois, le comité de négociation est actuellement en attente d'une confirmation du financement possible des CLD.

### 4.2.2 Aéroport de Sherbrooke

#### 4.2.2.1 Appuis des MRC

Mme Andrée Bureau informe les membres que les MRC ont toutes répondu à la demande d'appui de la CRÉ dans ce dossier. Plusieurs souhaitent que des travaux soient exécutés avant de se positionner plus formellement.

#### 4.2.2.2 Besoins financiers - Études

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2010, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a nommé un comité de travail ayant entre autres comme mandat de développer une position régionale quant au maintien et au développement des installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du travail de ce comité était d'obtenir la reconnaissance de l'Aéroport de Sherbrooke comme un actif régional de la part de chacune des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'avant de donner cet appui, plusieurs MRC veulent un portrait des possibilités de développement économique utilisant l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail se penchera sur la deuxième phase de son mandat dans les prochaines semaines et que cette phase pourra inclure la réalisation d'une étude des possibilités de développement économique utilisant l'aéroport.

CRÉ-10-138

**Il est proposé par Bernard Sévigny  
appuyé par Noël Landry  
et résolu :**

DE réserver une somme maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, volet « Études et recherches », afin de réaliser une étude sur les voies de développement économique utilisant l'Aéroport de Sherbrooke;

DE mandater le comité de travail de la CRÉ pour élaborer l'appel d'offres de services et d'en superviser sa réalisation.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

### **5.1 État de situation des engagements**

Mme Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional 2010-2011, incluant les propositions d'investissement au 29 septembre 2010. Elle attire également l'attention sur le fait que le solde résiduel disponible est de 762 779 \$ et qu'il reste 3 appels à projets à recevoir d'ici le 31 mars 2011.

### **5.2 Projets structurants**

#### **5.2.1 Suivi dans le projet « Train Sherbrooke-Montréal »**

*(Retiré)*

#### **5.2.2 Désengagements**

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'être réinjectées dans le FDR.

**CRÉ-10-139**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

DE désengager les montants suivants :

- QUATORZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (14 450 \$) du projet « Formation des entrepreneurs de l'Estrie en transfert d'entreprises » / FDR 05-08-107;
- SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (7 250 \$) du projet « Caractérisation et évaluation des paysages » / FDR-05-08-126;

- MILLE DOLLARS (1 000 \$) du projet « Relance du Grand prix de Valcourt » / FDR-05-09-127;
- QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (45 184 \$) du projet « Détermination condition de croissance plantes médicinales » / FDR-05-10-106.

D'attribuer ces sommes résiduelles à l'enveloppe du FDR 2010-2011, volet projets structurants et ententes spécifiques.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Ententes spécifiques**

#### **5.3.1 Suivi FDOT**

##### **5.3.1.1 Désengagement à effectuer dans l'enveloppe du FDR réservée pour l'entente sur le développement de l'offre touristique (FDOT)**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 73 000 \$ a été engagé au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR réservée pour l'entente sur le développement de l'offre touristique (FDOT) dans le projet « Banc de Marguerite »;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Banc de Marguerite » ne s'est pas réalisé et que le comité de gestion du FDOT a convenu de désengager les sommes;

CONSIDÉRANT QUE cette somme doit être désengagée par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'être réinjectée dans le FDOT - 2.

**CRÉ-10-140**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

DE désengager la somme de SOIXANTE-TREIZE MILLE DOLLARS (73 000 \$) du projet « Banc de Marguerite » (FDOT-2) / FDR 05-07-202-2;

D'attribuer cette somme à l'enveloppe du FDR réservé pour le FDOT-2.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5.3.1.2 Projet « Tourisme Gourmand »

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé une entente spécifique de trois (3) ans pour la mise en place du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT);

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a analysé le projet « Tourisme Gourmand » et en recommande l'octroi d'une aide financière de 80 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a identifié certains principes quant à l'identification des projets auxquels elle accordera son aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 73 000 \$ a été rendue disponible et complète l'engagement financier de la CRÉ dans le cadre du FDOT;

CONSIDÉRANT les efforts de concertation et la nécessité d'assurer une complémentarité entre les interventions dans le secteur agroalimentaire en Estrie.

CRÉ-10-141

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'accorder une aide financière de SOIXANTE-TREIZE MILLE DOLLARS (73 000 \$) au projet « Tourisme Gourmand » de Tourisme Cantons-de-l'Est dans le cadre de l'enveloppe du FDOT;

D'accorder l'aide financière aux volets « Déploiement de produits » (33 000 \$) et « Resto des Cantons » (40 000 \$);

DE s'assurer qu'une ressource professionnelle de la CRÉ participe au comité de suivi du projet;

DE s'assurer que la contribution financière de la CRÉ de l'Estrie soit versée pour des initiatives se déroulant sur le territoire de la région administrative de l'Estrie;

DE s'assurer que le projet aura des retombées sur l'ensemble du territoire estrien;

D'autoriser le président ou son représentant à signer les protocoles d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

Mme Michèle Lavoie manifeste une forte préoccupation face aux efforts de concertation mentionnés dans ce projet, ainsi qu'au respect des initiatives déjà en cours dans les MRC de l'Estrie. M. Jean-Paul Raïche, quant à lui, souhaite connaître le positionnement de la CRÉ Montérégie-Est dans ce dossier. Madame Wolfe mentionne qu'à ce jour, le dossier n'a pas été analysé par cette CRÉ.

Marie-Hélène Wolfe fait le point quant à la finalité de la gestion de ce fonds pour l'ensemble des partenaires financiers du FDOT.

### **5.3.2 Entente intérimaire en matière de régionalisation de l'immigration - Bilan des travaux**

Le président mentionne que le conseil reçoit le rapport du comité de gestion et attend les suivis du comité-conseil.

Mme Dominique Desautels ajoute que le rapport de l'étude est disponible sur le site web de la CRÉ de l'Estrie et que toutes personnes intéressées à obtenir une copie complète du rapport n'ont qu'à communiquer avec la permanence de la CRÉ.

## **5.4 Études & recherches**

### **5.4.1 Coalition Train Rapide : Objectif Rive-Sud / FDR-05-10-305**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a appuyé le projet (CRÉ-10-040);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a désigné deux représentants au conseil d'administration (CRÉ-10-040);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Coalition Train Rapide a déposé une prévision budgétaire pour les travaux d'accompagnement de la coalition;

CONSIDÉRANT QUE la part demandée à la CRÉ de l'Estrie est de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$).

**CRÉ-10-142**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Nicole Charette  
et résolu :**

D'accorder une somme de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) aux travaux de la Coalition Train Rapide : Objectif Rive-Sud;

DE prendre le montant à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du FDR pour l'année 2010-2011;

DE verser la somme à la réception d'une facture.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6 FORUM JEUNESSE ESTRIE**

### **6.1 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)**

#### **6.1.1 Recommandations du 6<sup>e</sup> appel à projets**

##### **6.1.1.1 « Supplément jeunesse *Le regard des jeunes* » / FRIJ05-0610-01**

CONSIDÉRANT QUE le journal communautaire Regards a déposé une demande de financement pour le projet « Supplément jeunesse Le regard des jeunes » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE pour peu de moyens, le projet aura des impacts significatifs sur des jeunes d'un milieu plutôt défavorisé;

CONSIDÉRANT le succès que le projet a connu auprès des jeunes lors des expériences passées;

CONSIDÉRANT l'effet structurant du projet puisqu'il permet aux jeunes de connaître une expérience de publication et d'être reconnus dans leur communauté.

**CRÉ-10-143**

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (3 150 \$) au projet « Supplément jeunesse Le regard des jeunes », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.1.1.2 « Camp jeunes leaders » / FRIJ05-0610-03**

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement du Val-Saint-François a déposé une demande de financement pour le projet « Camp jeunes leaders » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT le lien pertinent que le projet établit avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet découle d'un plan d'action concerté et réalisé par les partenaires de la Table jeunesse du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le camp sera basé sur des expériences semblables vécues ailleurs, tout en proposant une formule adaptée aux besoins de la région;

CONSIDÉRANT le caractère exportable du projet vers d'autres milieux;

CONSIDÉRANT QU'en se basant sur des expériences de formations du genre dans d'autres milieux, certains postes budgétaires peuvent sembler élevés.

**CRÉ-10-144**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyé par Denise Marquis  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de VINGT-DEUX MILLE DOLLARS (22 000 \$) au projet « Camp jeunes leaders », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.1.1.3 « Jeunes musiciens du monde-Sherbrooke » / FRIJ05-0610-04**

CONSIDÉRANT QUE Famille Espoir a déposé une demande de financement pour le projet « Jeunes musiciens du monde-Sherbrooke » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT la qualité et le professionnalisme des ressources humaines affectées au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet semble être bien ancré dans le milieu puisqu'il reçoit plusieurs appuis pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie du partenariat et de l'expertise de la maison mère de Jeunes musiciens du monde à Québec;

CONSIDÉRANT l'approche novatrice et le caractère exportable du projet qui pourront peut-être inspirer d'autres milieux.

**CRÉ-10-145**

**Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de VINGT-NEUF MILLE CINQUANTE DOLLARS (29 050 \$) au projet « Jeunes musiciens du monde-Sherbrooke », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Michèle Lavoie questionne la pérennité de ce projet.

**6.1.1.4 « Scolarisation des jeunes mères de la MRC des Sources » /  
FRIJ05-0610-06**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'éducation des adultes des Sommets a déposé une demande de financement pour le projet « Scolarisation des jeunes mères de la MRC des Sources » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant puisqu'il aura non seulement des répercussions sur les jeunes mères, mais également sur leurs enfants;

CONSIDÉRANT la concertation intéressante que le projet met en place entre les milieux de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

**CRÉ-10-146**

**Il est proposé par Jean Lacharité  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de SEIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (16 500 \$) au projet « Scolarisation des jeunes mères de la MRC des Sources », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1.5 « Impact » / FRIJ05-0610-09**

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre des petites lanternes a déposé une demande de financement pour le projet « Impact » dans le cadre du FRIJ et qu'il a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les priorités de développement du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est reconnu dans le milieu et a développé une expertise particulière en théâtre-forum;

CONSIDÉRANT les nombreuses lettres d'appuis d'écoles secondaires que le projet a recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les artistes qui prendront part aux présentations de la pièce de théâtre seront en majorité issus de la jeune relève professionnelle.

**CRÉ-10-147**

**Il est proposé par Nathalie Goguen  
appuyée par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de DOUZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (12 500 \$) au projet « Impact », à même l'enveloppe du FRIJ, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.1.2 Fonds d'initiatives en participation citoyenne**

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie désire mettre sur pied un Fonds de participation citoyenne et utiliser pour celui-ci une partie de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);

CONSIDÉRANT QUE la création d'un tel outil facilitera l'accès au FRIJ pour les 12-21 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie souhaite annoncer le lancement de ce fonds à son 10<sup>e</sup> anniversaire du 5 octobre prochain, mais que les modalités liées à ce fonds ne sont pas encore complètement précisées.

**CRÉ-10-148**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

DE réserver la somme de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (21 000 \$), à même l'enveloppe du FRIJ, pour le Fonds de participation citoyenne;

QUE le Forum jeunesse Estrie, en collaboration avec la CRÉ de l'Estrie, précise le processus de prise de décision et les autres modalités ultérieurement.

#### **Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Alexandre Blanchette demande des précisions quant à l'attribution des sommes pour chacune des régions.

### **6.2 Priorités d'action 2010-2011**

Le président mentionne que le conseil a reçu le plan d'action du Forum jeunesse Estrie.

### **6.3 10<sup>e</sup> anniversaire**

Pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du Forum jeunesse Estrie, Caroline Falcão rappelle l'invitation à un « 5 à 7 » le 5 octobre prochain au Tremplin. Tous les membres du conseil d'administration y sont les bienvenus.

## **7 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

### **7.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II**

#### **7.1.1 Rapport annuel 2009-2010 de la Table des MRC de l'Estrie**

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie agit à titre de délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II pour l'Estrie suite à la signature d'un protocole d'entente en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a dûment transmis le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II de l'exercice 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ont pris connaissance de ce rapport.

**CRÉ-10-149**

**Il est proposé par Jacques Hémond  
appuyé par Nathalie Goguen  
et résolu :**

DE certifier que le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II 2009-2010 est conforme aux engagements convenus à l'entente intervenue entre les parties.

D'acheminer copie de la présente résolution à la direction générale Estrie, Montérégie, Montréal du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7.1.2 Programme 2010-2011 : Rapport du comité de sélection**

Jean-Louis Blanchette rappelle aux membres que, malgré des délais très serrés, le comité de sélection de la CRÉ a reçu un mandat exécutoire de sélectionner les projets. Au total, 46 projets ont été reçus et 27 d'entre eux ont été financés. Il invite les membres à consulter la liste des projets retenus.

La directrice générale évoque que le programme 2010-2011 est une prolongation d'une (1) année de l'ancien programme, lequel se termine au 31 mars 2011.

De plus, quelques régions administratives ont manifesté leur intérêt à obtenir une prolongation au-delà du 31 mars 2011 pour la réalisation des projets et qu'à ce jour, aucune prolongation d'échéancier n'est envisagée. Les sous-ministres Pierre Grenier et Richard Savard ont entretenu les CRÉ de ce sujet le 21 septembre. Malgré que la cause soit plaidée très fort, en ce moment le Conseil du Trésor n'accepte aucun prolongement de programme au-delà du 31 mars 2011. Il est donc nécessaire de travailler en fonction de cette date. Si des changements surviennent, la CRÉ en avisera les personnes concernées.

Dans le cadre d'un renouvellement de programme ou d'un nouveau programme, Madame Nicole Robert mentionne qu'elle souhaiterait que les MRC et les municipalités soient davantage impliquées dans la gestion de ce fonds.

Le président conclut en mentionnant qu'il est inacceptable que des projets ne puissent être réalisés étant donné l'échéancier au 31 mars 2011. En ce sens, il est souhaité que le conseil d'administration adopte une résolution qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT l'annonce tardive de la date officielle de la mise en place du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT la gestion rapide et rigoureuse de la CRÉ de l'Estrie et de ses partenaires au cours de l'été;

CONSIDÉRANT la nature de plusieurs travaux et des contraintes qui y sont imposées, par exemple, les interventions près des cours d'eau.

**CRÉ-10-150**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de reporter la date de fin d'exécution des travaux au 31 août 2011;

D'acheminer une copie de cette décision au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'ensemble des CRÉ du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

**7.2 Programme « Acquisition des connaissances et mise en valeur de la ressource faunique » - Gestion**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a annoncé le 23 juin dernier son intention de reconduire le programme « Acquisition de connaissance et mise en valeur de la ressource faunique »;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie dispose d'une enveloppe budgétaire de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) pour l'année 2010-2011, provenant du MRNF pour la mise en place de projets fauniques et pour soutenir des projets visant la participation des organismes fauniques aux différents processus de planification des ressources et du territoire en cours et à venir;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a fait connaître le 22 juillet dernier les modalités de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, de concert avec la Table régionale faune, devra soutenir des initiatives régionales.

**CRÉ-10-151**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Alain Compagna  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accepte la gestion du programme « Acquisition des connaissances et mise en valeur de la ressource faunique » pour l'année 2010-2011 et mette en place un mécanisme impliquant la Table régionale faune. L'appel à projets sera lancé cette semaine et le conseil d'administration rendra sa décision lors de la séance de novembre prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Jean-Louis Blanchette apporte quelques modifications quant aux dates de l'échéancier proposé, indiqué à la fiche d'information qui a été remise aux membres.

**7.3 PRDIRT : Consultation le 2 novembre 2010**

Jean-Louis Blanchette présente les prochaines étapes en vue du dépôt du Plan au 31 décembre 2010. Les portraits sont terminés et les enjeux y sont dressés. La tenue de la consultation du 2 novembre prochain fait suite aux différents travaux effectués et représente une étape importante. Elle vise à dégager un consensus régional quant aux principaux enjeux qui émanent des portraits sectoriels et qui seront retenus dans le PRDIRT. Les partenaires régionaux seront donc appelés, lors de cette journée, à participer aux ateliers en vue de valider les enjeux ainsi que les orientations et les objectifs.

Une autre consultation aura lieu en début 2011 pour valider les pistes d'action. Le tout convient au MRNF.

Monsieur Bernier rappelle aux membres l'importance de leur participation ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de l'Estrie. Il s'agit d'une opportunité pour se prononcer sur la gestion intégrée des ressources pour les cinq (5) prochaines années, ce qui aura nécessairement un impact important sur les municipalités et les MRC.

## 8 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

### 8.1 Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

#### 8.1.1 Présentation du Plan

Dominique Desautels, responsable du dossier, fait la présentation du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale à l'aide d'une projection PowerPoint.

Depuis 2002, les efforts du Québec s'appuient sur la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur un premier plan d'action qui a structuré l'action des six dernières années. Ce deuxième plan d'action s'inscrit dans la continuité des démarches existantes et il est aussi inspiré des idées exprimées lors des Rendez-vous de la solidarité. La volonté d'intersectorialité y est manifeste et intègre de nombreux plans, mesures ou initiatives des ministères et organismes qui ont à intervenir en lien avec la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il est également possible de faire des liens avec plusieurs travaux en cours dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Le PAG pour la solidarité et l'inclusion sociale est composé de 4 orientations principales qui comportent différentes mesures.

La CRÉ de l'Estrie est particulièrement interpellée dans le cadre de la première orientation : « *Renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux.* »

Dans le cadre du PAG, la CRÉ a la responsabilité de mobiliser et réunir un ensemble d'acteurs, représentant différentes sphères d'activité, afin d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional qui répond aux besoins spécifiques de l'Estrie. La CRÉ doit donc mener les travaux qui mèneront à la signature d'une Alliance pour la solidarité. Cette mesure est soutenue financièrement par le Fonds québécois pour les initiatives sociales (FQIS). Les principaux objectifs de l'Alliance pour la solidarité sont de :

- Définir les besoins et les priorités de la région;
- Établir une vision commune quant aux efforts à déployer;
- Permettre aux collectivités de mieux planifier et coordonner leurs efforts;
- Mettre en place les moyens pour que des projets soient réalisés;
- Soutenir le déploiement et la réalisation des projets.

Les travaux sont en cours de réalisation. La conseillère en développement responsable du dossier travaille actuellement à dresser un état de situation. Ces travaux devraient s'échelonner durant tout l'automne à l'aide d'un comité de travail ad hoc qui aura comme mandat de réfléchir à une structure partenariale. Un premier forum des partenaires régionaux devrait se tenir au cours de l'hiver 2011 et la signature de l'Alliance devrait avoir lieu à l'été 2011.

Monsieur le président remercie Mme Desautels pour cette très belle présentation et ajoute que le dossier de la pauvreté touche l'ensemble de nos communautés.

Madame Nicole Charette soulève l'importance que les groupes communautaires s'impliquent et qu'ils soient interpellés de notre volonté de travailler avec eux.

Monsieur Jean Lacharité demande des précisions quant à la répartition de l'enveloppe de ce Plan. Madame Desautels mentionne qu'à ce jour, l'information n'est pas connue, le Groupe des partenaires de la solidarité doit faire des recommandations à la ministre.

Madame Wolfe conclut en indiquant qu'une première rencontre s'est tenue à la mi-juillet et qu'une douzaine de représentants du milieu étaient présents. L'objectif était d'informer les gens des travaux. L'un des points qui en est ressorti est l'importance de collaborer et de bâtir les choses ensemble.

### **8.1.2 Signature du protocole d'entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a lancé le 6 juin 2010 le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015;

CONSIDÉRANT QUE la première orientation du plan vise entre autres à rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux, notamment en confiant à la CRÉ de l'Estrie le mandat de conduire les travaux menant à la mise en œuvre d'une Alliance régionale pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit du plan, notamment en ce qui concerne le soutien aux milieux régionaux et locaux, répond aux positions émises par la CRÉ de l'Estrie lors des Rendez-vous de la solidarité tenus à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie bénéficie, par le biais du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), de ressources financières pour réaliser le mandat qui lui est confié;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est apte à recevoir et administrer des fonds en provenance du gouvernement du Québec dans le respect des orientations régionales;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de protocole d'entente a été soumise à la CRÉ de l'Estrie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

CRÉ-10-152

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par François Bourassa  
et résolu :**

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.1.3 Nominations au comité régional**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé le 6 juin 2010 le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015;

CONSIDÉRANT QUE la première orientation du plan vise entre autres à rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux, notamment en confiant à la CRÉ de l'Estrie le mandat de conduire les travaux menant à la mise en œuvre d'une Alliance régionale pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QU'un comité régional sera mis en place et que ce dernier aura comme mandat de :

- déterminer les priorités et enjeux régionaux en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion;
- élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan d'action régional, en complémentarité avec les plans d'action locaux;
- soutenir les milieux locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action;
- déterminer les projets à soutenir dans le cadre de l'enveloppe régionale du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE les organismes partenaires et les élus locaux auront un rôle important à jouer dans le déploiement régional du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie est composé d'élus locaux et de membres de la société civile, provenant de l'ensemble du territoire estrien.

CRÉ-10-153

**Il est proposé par Robert G. Roy  
appuyé par Nicole Robert  
et résolu :**

De nommer Mme Nicole Charette et Mme Nathalie Goguen, représentantes de la CRÉ de l'Estrie, pour participer aux travaux du comité régional du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8.2 Table Québec-Régions du 2 septembre : Retour**

### **8.2.1 Occupation dynamique des territoires**

Marie-Hélène Wolfe fait l'historique des démarches dans ce dossier. Le ministre Lessard du MAMROT a mis en place plusieurs travaux et a confié des mandats et travaux à différentes instances, telles que Solidarité Rurale, l'UMQ, la FQM, etc. En février dernier, le ministre a proposé aux présidents de CRÉ de créer un comité CRÉ-MAMROT. En septembre dernier, le groupe de travail CRÉ-MAMROT a déposé son rapport. Ce rapport a pour but d'alimenter la réflexion des CRÉ et du gouvernement à l'égard de l'occupation du territoire, un projet de vision. Le ministère reviendra sur ce sujet lors de la prochaine Table Québec-Régions prévue le 29 octobre prochain.

D'ici là, un comité-conjoint composé de trois (3) présidents de CRÉ, de représentants de l'UMQ, de la FQM, de Solidarité Rurale, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, est à élaborer une vision et les enjeux de l'occupation dynamique des territoires au Québec, ainsi que les bases du plan d'action.

### **8.2.2 Soutien au réseau des CRÉ**

CONSIDÉRANT QUE les présidences des CRÉ se sont réunies lors d'une séance de travail le 2 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les présidences des CRÉ ont manifesté le besoin de faciliter la concertation entre les CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE les présidences proposent d'embaucher une ressource qui aurait un rôle de facilitateur afin de soutenir et accompagner les efforts collectifs de concertation et de coordination des CRÉ.

CRÉ-10-154

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche  
appuyé par Nathalie Goguen  
et résolu :**

D'accepter le principe d'un mécanisme léger de soutien aux conférences régionales des élus;

DE recevoir au préalable une description complète du poste afin de convenir d'une contribution financière;

DE souscrire au mécanisme de soutien aux CRÉ si 90 % des CRÉ y souscrivent également.

**Adoptée à l'unanimité**

### **8.3 Recensement fédéral**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié aux 21 CRÉ du Québec le mandat d'agir comme ses interlocuteurs privilégiés en matière de développement de toutes les régions;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie utilise les données du questionnaire long pour réaliser divers portraits;

CONSIDÉRANT QUE les CRÉ utilisent les données du questionnaire long pour planifier le développement des régions du Québec et pour jouer leur rôle d'aviseur auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la décision annoncée par le gouvernement fédéral de mettre fin à l'obligation de remplir le formulaire long du recensement aura des impacts importants concernant notamment trois dimensions de la qualité de l'information statistique, soit la fiabilité, la comparabilité et la cohérence;

CONSIDÉRANT l'utilisation des données de la version longue du recensement canadien par les autorités municipales, locales et régionales pour une meilleure connaissance et planification des interventions de développement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recensement volontaire du gouvernement ne permettra pas de fournir aux communautés des données précises, fiables et complètes sur nos populations et l'évolution de celles-ci, tel que l'a affirmé de manière non équivoque lors de sa démission le statisticien en chef de Statistique Canada, Munir A. Sheikh;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a des répercussions négatives sur les activités des CRÉ, mais aussi sur leurs partenaires du développement régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a consensus des milieux tant politiques que socioéconomiques en faveur du maintien de l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement.

**CRÉ-10-155**

**Il est proposé par Jean Lacharité  
appuyé par Gérard Marinovich  
et résolu :**

DE demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision d'abandonner l'obligation de remplir le formulaire détaillé du recensement canadien;

D'autoriser le président à signer la résolution conjointe des CRÉ du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est souhaité qu'un communiqué de presse soit publié pour diffuser le positionnement de la CRÉ face au recensement fédéral.

## **9 AFFAIRES DIVERSES**

### **9.1 Présentation de Loto Québec**

Marie-Hélène Wolfe présente la proposition reçue de Loto-Québec. Ces derniers souhaitent rencontrer les membres du conseil d'administration de la CRÉ. Des échanges s'en suivent et il est constaté que plusieurs d'entre eux ont assisté à cette présentation lors de l'activité organisée par la Chambre de commerce de Sherbrooke.

### **9.2 Centraide - campagne annuelle de financement**

Monsieur Bernard Sévigny se fait le porte-voix de M. Michael Goldbloom, le principal de l'Université Bishop's et le co-président de la campagne annuelle de financement de Centraide. Il invite ses collègues à permettre à Centraide de solliciter leurs employés dans le cadre de cette campagne de financement. Il mentionne que la Ville n'avait jamais permis auparavant une telle sollicitation. Cette année, la Ville a reconsidéré sa position et a décidé d'autoriser Centraide à solliciter les employés municipaux sherbrookoïses. Il ajoute que les sommes recueillies sont versées directement auprès de la population et que Centraide contribue ainsi au mieux-être des gens de notre région et des municipalités situées sur le territoire estrien.

Monsieur le président remercie Monsieur Sévigny et il lui manifeste son appui quant à cette démarche.

### 9.3 Calendrier des réunions de la CRÉ de l'Estrée

Madame Nicole Robert exprime sa préoccupation et son insatisfaction quant au calendrier des séances du conseil d'administration. Certaines dates correspondent à d'autres dates de rencontres prévues annuellement, tout comme le Congrès de la FQM et elle demande la possibilité de revoir, si possible, la périodicité de ces rencontres. Monsieur le président informe l'assemblée que ce sujet sera discuté lors de la rencontre de travail prévue au point 3.2.1.

### 10 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 27 octobre 2010.

### 11 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-10-156** Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**  
appuyé par **Robert Y. Pouliot**  
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 55.

**Adoptée à l'unanimité**

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire